

Flash MPD du 16 mai 2023



Les ALD : celles qu'on oublie

NATALIA MARECHAUD
RUDY VANNOBEL

Pourquoi ce thème ?



- **Forfait médecin traitant** (42 et 70€ vs 5 et 42€)
- Libre application du **tiers payant / maximiser les cotations**
- **VL** pour les patients vus à **domicile** : une fois par trimestre civil (entre le 1^{er} janvier et le 31 mars par exemple)

ALD : pour qui ? Pour quoi ?



Les Affections de Longue Durée concernent les pathologies

CHRONIQUES et **ONÉREUSES**

Chez tout patient (enfant, adulte, personne
âgée, peu importe la caisse d'affiliation)

Conséquences pour le patient



- **prise en charge à 100 %** des cs, examens, etc

- **pas d'avance de frais :**

« Depuis le 1er janvier 2017, le tiers payant est devenu un droit lorsqu'il s'agit de soins pris en charge à l'occasion d'une maternité et de soins exonérés du ticket modérateur dans le cadre d'une affection de longue durée (ALD). C'est donc une obligation pour le médecin dans ces cas-là. Pour bénéficier de ce droit, le patient doit présenter sa carte Vitale et accepter les génériques chez les pharmaciens. »

- **ATTENTION :** question récurrente lors des questionnaires d'**assurance de prêt !**

Demander l'accord du patient avant de faire une demande de protocole ALD

Affections psy de longue durée



- Psychoses, troubles de l'humeur, anxiété chronique, retard mental, troubles graves du comportement. *Bien motiver la demande* :
 - **Durée supérieure à 1 an**
 - **Conséquences fonctionnelles (aspects cognitifs, affectifs, comportementaux)**
- Hamilton (alqp003 = 69,12€) annuel pour patients dépressifs.
- Amélioration ROSP / exclusion patients ALD
- Aucun acte gratuit !
RO somnifères = passage de carte vitale.

Néphropathie chronique grave



Sont concernées les atteintes glomérulaires, interstitielles, vasculaires, tubulaires ou les maladies héréditaires rénales, évoluant sur le mode chronique, en présence d'au moins un des critères de gravité suivants :

- ➔ un débit de filtration glomérulaire (estimé chez l'adulte par la formule de Cockcroft ou le MDRD et chez l'enfant par la formule de Schwartz) inférieur à 60 ml/min, à deux reprises à plus de 3 mois d'intervalle ;
- ➔ une protéinurie permanente supérieure, de façon durable à au moins deux examens, à 1 g/24 h/1,73 m² de surface corporelle et qui peut justifier un traitement continu ;
- ➔ une hypertension artérielle permanente nécessitant un traitement médicamenteux au long cours (HTA > 130/80 mmHg) ;
- ➔ des troubles métaboliques phosphocalciques, acidobasiques, électrolytiques ou une anémie nécessitant un traitement et une surveillance biologique ;
- ➔ une uropathie nécessitant des soins et une surveillance continus.

- ALD facile (2 DFG < 60 ml/min), souvent oubliée.
- Y penser si vous ne trouvez pas d'autre ALD pour personne âgée à domicile pour pouvoir coter la VL + MD (70€) 4 fois par an.

Insuffisance cardiaque



- avec FE < 40% : évident.
- avec FE conservée : on n'y pense moins.
 - Une poussée d'IC congestive
 - Et un signe objectif (ECG/Rx/echo/BNP)
 - Et une réponse au traitement pharmacologique
- Tout patient sous furosémide pour une poussée d'IC devrait être en ALD.
- Ne pas oublier : troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires sévères même asymptomatiques.

Insuffisance respiratoire



- Souvent refusée / critères précis
- Asthme
 - Sans traitement : VEMS < 60%
 - Avec traitement : association BDLA + 1500 ug beclomethasone
- BPCO
 - PaO₂ < 60 mmHg ou PaCO₂ > 50 mmHg
 - Ou VEMS < 50%
- Cotation spirométrie GLQP012 = 40,28€

Troubles hématologiques et tumeurs malignes :



- aplasies médullaires globales
- aplasies médullaires dissociées ou restreintes à une ligne médullaire

Mais aussi :

- hémoglobinopathies symptomatiques (thalassémies)
- hémophilies
- thrombopathies

Pour les cancers, dans le protocole de soins : **préciser le traitement en cours** - Chimio ? Rxthérapie ? Hormonothérapie ?

Si rémission : **soins post ALD** – cela concerne les pathologies ayant une phase active suivie de rémission ne nécessitant qu'un suivi clinique et paraclinique comme certains cancers, hépatites ... **Pas de BT**

ALD HORS LISTE



Toute pathologie CHRONIQUE et ONÉREUSE

- maladies rares : syndrome de Meige, ...
- séquelles « graves » d'AVP : chaussage adapté, kinésithérapie...
- NPO les enfants avec accord des parents

ALD « POLYPATHOLOGIE »



Les polyopathologies (ALD 32)

Le terme « polyopathologies » est employé lorsque votre patient est atteint de plusieurs affections caractérisées, entraînant un état pathologique invalidant et nécessitant des soins continus d'une durée prévisible supérieure à six mois.

Exemple : une personne de 90 ans atteinte de polyarthrose avec troubles de la marche, incontinence urinaire et tremblements essentiels.

Source : article R. 322-6 du Code de la Sécurité sociale, créé par décret n° 2008-1440 du 22 décembre 2008 publié au JO du 30 décembre 2008.

ALD NON EXONERANTE



- Définition site ameli : « Une ALD non exonérante est une affection qui nécessite une interruption de travail ou des soins d'une **durée prévisible supérieure à 6 mois**, mais qui n'ouvre pas droit à la suppression du ticket modérateur. »
= arthrose, HTA, dysthyroïdie etc.etc.
- Bouton « **demande de rémunération** » sur amelipro.
Paiement automatique CPAM de **C 1,5 = 34,50€**.
Penser à vérifier ou relancer la CPAM qui apprécie d'oublier de verser le forfait.
- Moins énergivore que IMT (60€) pourtant...
G + C1,5 = 59,50€

A retenir !



- l'ALD permet de **mieux coter** son travail et **éviter les actes gratuits**,
- toujours garder à l'esprit la notion de **CHRONIQUE** et **ONÉREUX**
- **bien argumenter** la demande d'ALD lorsqu'il s'agit de pathologies hors liste
- demander l'**accord du patient** (ou le parent) avant de faire la demande
- dans le doute : **ESSAYEZ !** Il y a de l'argent à la clef !

Documents utiles



https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/ald-exonerante-criteres-medicaux_assurance-maladie.pdf

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/tout-savoir-sur-ald-memo_v2_assurance-maladie_0.pdf

<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/ALD-Facile-a-comprendre.pdf>